

Domaine Public

1 7 4 0

Edition PDF
du 23 juillet 2007

Les articles mis en ligne
entre le 10 et
le 20 juillet 2007

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue
réformiste en
toute indépendance
depuis 1963,
désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Les socialistes en supplétifs

Hans-Jürg Fehr se trompe d'adversaire
(André Gavillet)

Le populisme pénal à l'oeuvre

L'initiative de l'UDC pour le renvoi des étrangers
criminels s'inscrit dans un courant général inquiétant
(Alex Dépraz)

Délinquance: gare à l'angélisme

Ce ne sont pas les propositions de Chantal Galladé
qui font le lit de l'UDC (Jean-Daniel Delley)

La Porta Alpina virtuellement claquée

Un rêve touristique à entretenir jusqu'en 2012
ou à briser cet automne? (Yvette Jaggi)

Cyber-administration: les limites du fédéralisme

Une comparaison internationale met la Suisse en
avant-dernière position des pays d'Europe pour l'e-
gouvernement. Il manque une impulsion forte unissant
les cantons et la Confédération (Jacques Guyaz)

L'anonymat pour l'emploi

Les préjugés à l'embauche sont tenaces, mais
peuvent être surmontés (Jean Christophe Schwaab)

Les socialistes en supplétifs

Hans-Jürg Fehr se trompe d'adversaire

André Gavillet (17 juillet 2007)

On croyait que le tir avait été rectifié. Erreur. Hans-Jürg Fehr, président du parti socialiste suisse, remet ça dans la *SonntagsZeitung*. Il donne comme objectif à son parti, à la veille des élections, un changement de majorité au Conseil fédéral et la reconquête par le PDC d'un deuxième siège

au détriment des radicaux. Belle motivation pour les militants! Si tel est le but, pourquoi faire un détour? autant voter PDC.

S'il faut, en étant soi-même, se situer par rapport aux partis gouvernementaux, l'adversaire ne peut être que l'UDC en

raison de sa manière haineuse de faire de la politique, de son programme anti-social et antieuropéen.

Il est humiliant que cette évidence politique soit rappelée par la présidente des Verts dont l'appui serait nécessaire: ne pas se tromper d'ennemi!

Le populisme pénal à l'oeuvre

L'initiative de l'UDC pour le renvoi des étrangers criminels s'inscrit dans un courant général inquiétant

Alex Dépraz (16 juillet 2007)

Mettre au ban, condamner à l'exil. Voilà la solution que prône l'UDC pour résoudre le problème de la délinquance des étrangers. Cette proposition servira d'appât pour les élections fédérales d'octobre. Au-delà de ses relents xénophobes, cette initiative populaire constitue le comble du «populisme pénal».

Cette expression est utilisée par un magistrat français, Denis Salas, auteur d'un essai éponyme qui dénonce la montée en puissance de la dissuasion par rapport à la philosophie de la réhabilitation. Dans *Le Monde*, Salas estime que «la loi pénale devient un instrument de régulation des peurs collectives et non une codification réfléchie des sanctions». Autrement dit, le droit pénal est utilisé pour

répondre à ce que des politiciens en mal de popularité appellent pudiquement les préoccupations des électeurs. En clair: faire peur au bon peuple et le rassurer. Mais, les propositions formulées sont inefficaces, voire carrément contre-productives pour combattre la délinquance. Décryptage avec l'initiative de l'UDC pour le renvoi des étrangers criminels.

Première caractéristique: l'effet automatique – une infraction conduit à une expulsion – conduit à l'arbitraire. La modification de la Constitution proposée par les initiants énumère les infractions qui pourraient justifier l'exil involontaire. Cet inventaire à la Blocher mélange des crimes graves comme le meurtre et le viol avec des délits de moindre importance, comme

«l'effraction». Qui plus est, le législateur aurait le loisir de compléter cette liste selon son bon vouloir. Une autre catégorie de délinquants mériterait l'expulsion: ceux qui abusent des prestations des assurances sociales ou de l'aide sociale. Observez la nuance: seul l'étranger qui abuse des ressources de l'Etat est visé, pas celui qui le prive de ressources. La fraude fiscale ne figure pas dans la liste. Ce texte mal rédigé est de surcroît en contradiction avec des normes du droit international, ce qui pourrait conduire le Parlement à invalider l'initiative si elle devait aboutir. En effet, certaines conventions internationales nous interdisent de refouler des étrangers vers des pays où ils risqueraient leur vie. Or, l'initiative ne prévoit pas d'exception.

Deuxième caractéristique: la proposition passe sous silence le cadre légal existant. Certes, l'expulsion a disparu de l'éventail des sanctions pénales depuis la révision de la partie générale du Code pénal pour éviter des contradictions entre jugement pénal et décision administrative. Mais la nouvelle loi sur les étrangers permet à l'autorité administrative de révoquer l'autorisation de séjour d'un étranger qui «*attente de manière grave et répétée à la sécurité et à l'ordre publics*». Cette disposition peut aussi s'appliquer au délinquant de nationalité étrangère qui a toujours vécu en Suisse. Le péril est-il si grand que nous avons besoin de modifier la

nouvelle loi sur les étrangers voulue par l'UDC avant même son entrée en vigueur?

Troisième caractéristique: la proposition prétend avoir un important effet dissuasif et éviter les risques de récidive. L'étranger aura peur de l'expulsion et réfléchira avant de violer la loi. La peur du gendarme n'est pas toujours un remède efficace pour combattre la délinquance. Une forte augmentation des amendes fait lever le pied aux automobilistes; mais un violeur ne renoncera pas en pensant qu'il risque l'expulsion en plus d'une longue peine de prison. En revanche, on doit donner crédit à l'initiative sur la diminution du risque de

récidive: éliminer quelqu'un de la société à la première infraction conduit automatiquement à un taux de récidive zéro. Les résultats de la politique pénale ne sont pas toujours les meilleurs indicateurs de l'état des valeurs d'une société. Quelles sont celles d'une société qui préfère enfermer et exclure plutôt que d'éduquer et de réhabiliter?

Le seul mérite de cette proposition extrême est de démontrer, en la poussant jusqu'au bout, l'absurdité de la logique d'une philosophie pénale de la dissuasion et de la répression qui essaime, hélas, jusque dans les rangs de la gauche.

Délinquance: gare à l'angélisme

Ce ne sont pas les propositions de Chantal Galladé qui font le lit de l'UDC

Jean-Daniel Delley (16 juillet 2007)

D'accord avec Alex Dépraz pour ce qui est de l'initiative de l'UDC. Le scénario des nationaux-conservateurs est maintenant bien rodé. Proposer une mesure simple et radicale à un problème d'actualité qui a frappé l'opinion, une manière de montrer que, contrairement aux autres formations politiques, le parti est à l'écoute de la population et prompt à réagir. Le tout sans souci aucun de faisabilité et d'efficacité.

Mais attention de ne pas pécher par excès contraire. Face à la délinquance, la prévention seule ne fait pas le poids. Education et

réhabilitation certes, mais sans exclure la sanction. Les réactions à gauche aux propositions des socialistes zurichois Chantal Galladé, candidate au Conseil des Etats, et de son collègue le pénaliste Daniel Jositsch, qui vise un siège au Conseil national, ne sont guère compréhensibles. Prétendre que ces deux camarades succombent aux sirènes de l'UDC, c'est leur faire un mauvais procès. La proposition qui a fait les gros titres – prévoir des peines privatives de liberté pour les jeunes au-dessous de 15 ans – a été sortie de son contexte. Il ne s'agit pas de mettre systématiquement en prison

des mineurs de moins de 15 ans, mais d'ouvrir la possibilité exceptionnelle de mise en détention dans un établissement approprié lorsque cette limite d'âge n'est pas tout à fait atteinte. Quant aux autres mesures, elles concernent dans leur majorité l'éducation.

Galladé et Jositsch ont compris que le discours apaisant – qui va de la négation du phénomène au rappel que le dispositif légal est suffisant – fait le lit de l'UDC. Et que pour contrer le simplisme séducteur de ce parti, il est nécessaire d'affirmer des positions claires et concrètes.

La Porta Alpina virtuellement claquée

Un rêve touristique à entretenir jusqu'en 2012 ou à briser cet automne?

Yvette Jaggi (20 juillet 2007)

Du bon côté: la conversion d'un puissant ascenseur de chantier, installé dans un puits de 800 mètres de profondeur au milieu du futur tunnel de base du Gothard, en un lift rapide permettant aux touristes de se retrouver sur le plateau de Sedrun, en pleine Surselva. Et d'accéder du même coup au cœur de cette «*région San Gottardo*» que les cantons des Grisons, d'Uri, du Tessin et du Valais ont récemment créée.

Du mauvais côté: la transformation d'une station de secours en une véritable gare souterraine, perturbant le trafic rapide et dense des trains (voyageurs et marchandises) qui devraient circuler à haute vitesse à la cadence de 20 à 30 convois par heure, jour et nuit. Performance seule digne de la principale liaison ferroviaire à travers les Alpes, qui plus est sous le château d'eau de l'Europe occidentale.

Le projet Porta Alpina, dont l'idée remonte à un article d'ingénierie-fiction paru en 1947, nourrit depuis des années le rêve collectif, surtout aux Grisons où il a suscité une adhésion populaire et une motivation politique exceptionnelles, servies par un lobbyisme très efficace, tant auprès des instances touristiques que dans la Berne fédérale ou dans les pays intéressés aux transports transalpins. Le conseiller d'Etat démocrate-chrétien Stefan Engler, chef du département des constructions, des

transports et des forêts, incarne le projet, avec un élan et une conviction qui auront pleinement opéré jusqu'au 16 mai dernier.

Ce mercredi-là, le Conseil fédéral a décidé de reporter à l'année 2012 sa décision concernant la réalisation de Porta Alpina, après avoir participé en 2005 pour moitié aux 15 millions d'investissements préliminaires. Tout en reconnaissant la faisabilité de cette prouesse technique, l'exécutif, manifestement conseillé par les CFF, estime désormais que l'ouverture de la Porta Alpina risquerait d'annuler la majeure partie des avantages du tunnel, conquis à coups de milliards - une bonne douzaine pour le seul Gothard dont l'exploitation commerciale reste officiellement attendue pour 2019. Souci partagé par la délégation des Chambres fédérales qui assume la surveillance de la NLFA, dans son rapport annuel rendu public le 11 mai dernier.

Sans l'avouer expressément, les autorités fédérales viennent donc d'émettre un préavis doublement négatif. Les promoteurs de Porta Alpina ne s'y sont pas trompés. Le gouvernement des Grisons a donc décidé de prendre les devants: il somme, rien moins, le Conseil fédéral de préciser ses intentions d'ici la fin août, délai dans lequel les CFF devraient également livrer leur

rapport sur le projet Porta Alpina et les effets de son éventuelle réalisation pour l'exploitation du futur plus grand tunnel ferroviaire du monde.

Le gouvernement des Grisons veut donc en avoir le cœur net dès cet automne. Car il sait qu'à défaut le scepticisme ne tardera pas à remplacer l'enthousiasme qui avait motivé en février 2006 près de 72% des citoyens grisonnais à dire oui aux 20 millions d'investissements à la charge du canton, selon le budget établi aux prix de 2003.

Une belle bataille s'annonce sur fond de nouvelle péréquation financière intercantonale et de nouvelle politique régionale. Ces deux nouveautés, assaisonnées d'élections nationales pour cet automne, pourraient bien dresser, une fois de plus, les montagnes contre le Plateau, la périphérie contre les centres urbains. Car la ligne de démarcation entre les opinions, qui s'inscrit bel et bien dans le territoire, passe à l'intérieur des partis, tous divisés entre supporters plus ou moins actifs et détracteurs plus ou moins virulents du fameux lift touristique de Sedrun. Cet équipement semble finalement moins bien accepté que la restitution au civil de la place militaire d'Andermatt, notamment par la grâce d'un investisseur égyptien.

Cyber-administration: les limites du fédéralisme

Une comparaison internationale met la Suisse en avant-dernière position des pays d'Europe pour l'e-gouvernement. Il manque une impulsion forte unissant les cantons et la Confédération

Jacques Guyaz (11 juillet 2007)

La honte... C'est évidemment le sentiment qui nous saisit en lisant le résultat de l'enquête de Cap Gemini sur la cyber-administration en Europe. La Suisse est avant-dernière d'un classement de 28 pays européens, suivie uniquement par la Lituanie. L'Autriche est en tête devant l'Estonie, Malte et la Suède. Or, notre pays est régulièrement dans les premières nations d'Europe pour le nombre d'ordinateurs par habitant ou le taux de connexion internet à haut débit. Il y a donc clairement un problème qui commence à s'éclairer lorsque l'on examine le rang de l'Allemagne, 18e sur 27, c'est certes mieux que la Suisse, mais ce n'est pas terrible non plus. Or nous avons le fédéralisme en commun avec nos voisins du nord.

Dans la partie méthodologique de cette étude, par ailleurs de grande qualité, il n'est fait nulle mention de la manière dont ont été pris en compte les administrations des états fédérés ou des communes. Pour établir le classement, 20 services publics ont été examinés (voir ci-dessous).

En ce qui concerne la Suisse, la délivrance de passeport, la douane et la TVA sont les trois seuls services sur les 20 choisis par Cap Gemini qui sont fournis directement & sans intermédiaire et sans délégation par une administration fédérale. Dans ces conditions, difficile à notre pays d'être bien classé sans prendre en compte la situation, fort variable, des différents cantons. A noter que dans la rubrique consacrée à la Suisse les auteurs du rapport mentionnent exclusivement l'existence d'un portail Internet pour les PME développé par l'administration fédérale, le nouveau numéro d'identification personnel qui devra être introduit en 2008 et la mise en place d'une stratégie de cyber-administration commune à la Confédération et aux cantons. Ces commentaires montrent bien que l'étude ne s'est pas souciée des réalisations cantonales.

Mais ces critiques n'exonèrent pas nos administrations d'un retard incontestable. L'e-gouvernement, comme on dit, pour être efficace, nécessite des investissements importants, souvent hors de portée des

cantons. Ce serait là un beau champ d'action pour la coordination inter-cantonale... mais on ne sent pas vraiment une grande mobilisation autour de ce thème dans notre heureux et peu bureaucratique pays.

Services publics entrant dans l'étude sur la cyber-administration en Europe

- Impôts sur le revenu
- Recherche d'emploi
- Chômage, allocations familiales, assurances maladie
- Passeport, carte d'identité
- Enregistrement de véhicules
- Permis de construire
- Déclaration à la police
- Bibliothèques
- Certificats de mariage et de naissance
- Inscription à l'université
- Changement de domicile
- Inscription dans les hôpitaux
- Retraites
- Impôts sur les personnes morales
- TVA
- Enregistrement d'une nouvelle entreprise
- Envoi de données statistiques
- Douane
- Permis liés à l'environnement
- Fourniture d'informations

L'anonymat pour l'emploi

Les préjugés à l'embauche sont tenaces, mais peuvent être surmontés

Jean Christophe Schwaab (10 juillet 2007)

Les jeunes migrants sont particulièrement touchés par les tensions qui persistent sur le marché des places d'apprentissage. Le Programme national de recherche sur l'enfance et la jeunesse (PNR 52) a récemment mis en évidence le fait que les inégalités les frappent de plein fouet. Face à l'embarras du choix, nombreuses sont les entreprises, notamment les PME, à céder aux fantasmes selon lesquels les jeunes issus de l'immigration «*poseraient problème*». D'où leur réaction souvent expéditive: elles n'entrent tout simplement pas en matière sur les postulations des jeunes qui ont la «*mauvaise*» nationalité ou le «*mauvais*» nom de famille. Deux études ont révélé que l'arbitraire règne en maître et que les entreprises qui se plient à ces préjugés agissent souvent contre leur propre intérêt.

La première étude émane de l'université de Neuchâtel (Fibbi / Kaya / Piguët 2003). Ses auteurs ont envoyé des postulations fictives, identiques en tous points sauf en ce qui concerne le nom de famille. Le résultat est accablant: les noms provenant des Balkans n'avaient presque aucune chance d'être retenus pour une place d'apprentissage, la plupart ne recevant même pas d'accusé de réception. Les noms à consonance italienne ou espagnole avaient un peu plus de succès, sans toutefois

déboucher sur un entretien d'embauche aussi souvent que les patronymes typiquement helvétiques. La seconde étude (Imdorf, 2006), faite dans le cadre du Programme national de recherche sur l'intégration et l'exclusion (PNR 51), a démontré que nombre de PME se basent sur des critères peu pertinents pour choisir leur futurs apprentis, tels que le sexe, la langue maternelle ou la nationalité. Sont au contraire négligés d'autres critères qui, comme les stages effectués, les résultats scolaires ou les activités associatives, permettraient de se faire une idée plus réaliste de l'aptitude à apprendre un métier.

Dans ces conditions, une solution gagne du terrain: les postulations anonymisées. En masquant les informations «*sensibles*», mais qui n'ont rien à voir avec le poste au concours, on donne au postulant au moins la chance de défendre sa candidature lors d'un entretien. Une expérience-pilote a été menée l'an passé à Genève: Les Services industriels de la ville, l'administration communale de Vernier et la Migros ont anonymisé les postulations. Le travail était énorme et pas toujours faisable, certaines caractéristiques ne se laissant pas facilement masquer, à l'exemple d'une lettre de motivation narrant une arrivée en Suisse ou rédigée au féminin. Mais plusieurs personnes ont pu obtenir un poste malgré un profil

atypique, handicapant de prime abord. Malgré ces résultats encourageants, l'expérience n'a pas été reconduite, car la surcharge administrative semblait disproportionnée.

Mais les postulations anonymes n'ont pas dit leur dernier mot. Ainsi, la Société suisse des employés de commerce a lancé un projet pilote à Zurich, Smart Selection, en collaboration avec une association patronale cantonale et l'Office cantonal de la formation professionnelle. Les futurs apprentis remplissent leur dossier de postulation sur une plate-forme Internet sur laquelle n'apparaît, au premier contact, aucune information susceptible d'entraîner une discrimination, comme le nom de famille, la langue maternelle, le sexe ou la nationalité. Si le profil d'un candidat intéresse une entreprise, un contact direct peut alors avoir lieu. Cela ne garantit certes pas l'absence de toute discrimination, mais le risque diminue nettement dès qu'un jeune a la possibilité de défendre ses chances lors d'un entretien d'embauche. Les charges administratives sont réduites au minimum: ce ne sont pas les entreprises qui doivent anonymiser les profils, mais les candidats qui le font eux-mêmes à l'aide d'un outil facile à utiliser.

Ce projet démarre sous une bonne étoile. Proposé par un

syndicat et soutenu par les
autorités et les patrons, il est
mis en oeuvre dans la
métropole économique de la
Suisse et concerne la formation

professionnelle la plus
fréquente: l'apprentissage de
commerce, filière choisie par
un apprenti sur cinq. Si le
système fonctionne à Zurich, il

devrait inspirer des imitations.
Et faire oublier le premier
échec en terre genevoise.
